

Délibération n° 2023DELSIV006

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE

Arrondissement : LIMOGES

Canton : CONDAT/VIENNE

Syndicat : SIVOM SOLIGNAC –
LE VIGENNombres de
membres

En Exercice	
Titulaires	12
Suppléants	4
Présents	8
Votants	10

Date de convocation

22/11/2023

Date d'affichage

22/11/2023

Objet : Décision modificative N°1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 27 novembre 2023

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, BOURGER

MM. PORTHEAULT, BONNET, RECORD, COLDEBOEUF, AUXEMERY, AUFORT

Procurations :

M. CHAZELAS a donné procuration à Maryvonne COMES

Mme FERNANDES a donné procuration à Alexandre PORTHEAULT

Absents excusés :

M. POISON, M. BIASSE, BAUDOU

Absents : EVEN, FARNIER, GOURINCHAS (suppléants)

M. a été élu secrétaire de séance : Jean-Michel AUFORT

M. Le Maire propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative N°1 du budget de l'exercice 2023 afin d'ajuster les

crédits de la section de fonctionnement et d'investissement. Il est nécessaire de percevoir une participation supplémentaire de la part des deux communes adhérentes au Syndicat de 5500 € chacune soit 11 000 € au total.

Il est nécessaire d'augmenter les crédits en investissement pour les travaux de remplacement du chauffe-eau du stade et en fonctionnement pour le paiement des salaires des enseignants de l'école de musique.

- Fonctionnement recettes : + 11 000 € au compte 74741

- Fonctionnement dépenses : +5000 € au compte 61521
+ 2500 € au compte 64111
+ 2500 € au compte 64131
+ 1000 € au compte 023

- Investissement recettes : + 1000 € au compte 021

Les comptes 021 en investissement recettes et 023 en fonctionnement dépenses doivent être équilibrés, une recette supplémentaire de 1000 € ouvre une dépense supplémentaire du même montant.

Investissement dépenses : + 1000 € au compte 21318

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le

Pour extrait certifié
Le Président



Alexandre PORTHEAULT

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

S²LOW 

ID : 087-248719205-20231129-291120232-DE